

SCOLARISATION DES ENFANTS NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE 1^{er} degré

Les textes

. B.O. n°10 spécial du 25.04.02 : scolarisation des nouveaux arrivants et des gens du voyage.

- circulaire n°2002-063 du 20.03.2002 (élèves de nationalité étrangère)
- circulaire n°2002-100 du 25.04.2002 (élèves nouvellement arrivés)
- circulaire n°2002-102 du 25.04.2002 : missions et organisation des C.A.S.N.A.V.

L'instruction est **obligatoire** pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès lors **qu'ils résident sur le territoire français**.

Il n'appartient pas aux services de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers. Toutefois, pour un jeune de moins de 16 ans qui séjournerait chez une personne qui déclare en avoir la responsabilité, il y a lieu de vérifier la situation de cette personne par rapport à l'enfant : tutelle ou délégation d'autorité parentale.

Les mêmes dispositions s'appliquent pour le 1^{er} degré. Il appartient au maire de délivrer un certificat d'inscription au vu duquel la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant.

Pour les **mineurs étrangers de 16 à 18 ans**, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, il y a lieu de veiller à ce que leur **scolarisation** puisse être **assurée**, en prenant en compte leur degré de maîtrise de la langue française et leur niveau scolaire.

Ces élèves relèvent du **même droit à l'éducation** que les élèves français (procédures d'orientation et d'affectation identiques).

L'école est un **lieu** déterminant **d'intégration** sociale, culturelle et professionnelle pour les enfants et adolescents nouvellement arrivés en France. Leur réussite scolaire, liée à la maîtrise de la langue française, est un facteur essentiel de cette intégration. Ces dernières années, le nombre plus important d'arrivées de jeunes, a nécessité de **renforcer les moyens** liés à la scolarisation.

Pour garantir une bonne scolarisation des jeunes arrivants, deux principes doivent s'appliquer :

- faciliter l'adaptation de ces jeunes au système français d'éducation en développant des **aides** adaptées et en informant leur famille du fonctionnement de l'établissement scolaire dans lequel ils sont accueillis,
- assurer, dès que possible, **l'intégration dans le cursus ordinaire**.

Au niveau du département, **madame ERRANT**, inspectrice de l'éducation nationale AUCH CENTRE – ASH (Tél. : **05.42.54.07.17**) est chargée de la coordination de ces mesures.

Aide à l'accueil des enfants non francophones 1^{er} degré

Afin de prévoir et de mettre en place **les moyens nécessaires** à l'accueil et la scolarisation des élèves « nouveaux arrivants » non francophones, il est nécessaire de disposer d'une base statistique permettant de connaître au mieux les différents flux qui caractérisent cette population scolaire. C'est pourquoi il apparaît primordial, en premier lieu, de répondre à **l'enquête nationale** annuelle concernant ces populations :

- phase 1 : en novembre
- phase 2 : en février
- phase 3 : en mai

Quelles aides ? Quelles démarches ?

Le **C.A.S.N.A.V.** (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage) apporte aux équipes pédagogiques :

- **1.** une aide au **diagnostic** et, le cas échéant, à la conception d'un Dispositif d'Accueil dans l'école,
- **2.** du **conseil téléphonique**, l'envoi de **tests d'évaluation** en 27 langues (mathématiques et lecture) et de grilles de positionnement des classes dans les 2 systèmes scolaires (France et pays d'origine de l'élève nouvel arrivant),
- **3.** une réflexion thématique (maîtrise de la langue, collaboration interdisciplinaire pour enseignants accueillant ces élèves en classes ordinaires, travail en projet...),
- **4.** des offres de **formation** sur site ou au CASNAV concernant tout ou partie des équipes pédagogiques (ces formations négociées sont réalisées dans le cadre de journées pédagogiques).

C.A.S.N.A.V. de l'Académie de Toulouse
adresse postale : Place St Jacques 31073 Toulouse
locaux : 12, rue Mondran 31000 Toulouse
Tél : 05.61.17.83.48

Mail : casnav@ac-toulouse.fr

Web : <http://www.ac-toulouse.fr/casnav>

Yves CHEVILLARD : coordonnateur

Aimé ANDRÉ : formateur (nouveaux-arrivants 1^{er} degré) **poste 83.79**

Quelques sites web :

<http://www.cndp.fr/vei/> (Ville Ecole Intégration SCÉRÉN)

<http://www.cnam.fr/kp/> (ouvrages, tests INETOP, aide...)

<http://www.ac-creteil.fr/casnav/>

http://www.ac-rouen.fr/rectorat/enseignements_casnav/

<http://www.ac-strasbourg.fr/> (→ éducation → Elèves à besoins particuliers → Nouveaux arrivants)

<http://www.ac-nice.fr/casnav/>

Comment accueillir un élève non francophone isolé dans une classe "ordinaire" du primaire ?

Vous recevez un nouvel élève, en cours d'année, qui de surcroît est non francophone. Il va être intimidé. Il va sourire et répondre « oui » quoi que vous lui demandiez. Cette position de repli adoptée par l'élève vous met mal à l'aise.

Vous vous demandez : « qu'est-ce que je vais pouvoir faire avec lui pour le faire entrer dans la langue et dans les activités scolaires ? »

Le manque de communication réciproque engendre des difficultés, car il est très difficile d'accueillir un élève non francophone isolé, quel que soit son niveau scolaire...

QUELQUES IDEES pour que l'élève trouve sa place progressivement au sein du groupe

D'emblée ayez les mêmes attentes et les mêmes exigences face à cet élève qu'à l'égard de ses camarades (avoir son matériel, être assidu...)

- Parler sans déformer la musicalité de la langue française (ne pas parler trop lentement)
- Reformuler les consignes clairement
- Avoir de la patience - l'intégration va se faire très lentement
- Il faut que pendant un temps plus ou moins long, il reçoive un enseignement spécifique
- Il ne sera sans doute pas de « niveau » après un temps passé dans votre classe : il n'est pas en difficulté, mais en cours d'apprentissage et cet apprentissage dure au moins 2 à 3 ans.
- Ne pas inscrire systématiquement un enfant non francophone dans sa tranche d'âge : il faut prendre en compte, ses acquis antérieurs et son âge. Un élève non lecteur sera mieux en CE1 même si son âge correspond au CE2.

1. ACCUEILLIR l'élève dans la classe

- le présenter, se présenter
- faire répéter aux élèves de la classe son prénom pour qu'ils puissent le nommer rapidement et s'adresser à lui.
- Présenter son pays sur le planisphère
- Ecrire son nom au tableau
- L'ajouter dans la pyramide des âges, dans la liste des prénoms de la classe
- Voir où il habite et demander aux autres s'ils connaissent cet immeuble, cette maison..
- Expliquer au groupe classe qu'il va falloir s'occuper de lui plus spécifiquement pour l'habituer : jouer avec lui en récréation, s'asseoir à côté de lui à la cantine...
- Peut-être le confier à un volontaire qui va le parrainer

2. S'ADRESSER à lui personnellement

- à l'accueil du matin, au moment des mouvements collectifs, ne pas hésiter à lui dire « nous descendons dans la cour, mets ton manteau, il fait froid... », même s'il ne semble pas comprendre au début.
- Le solliciter dès que possible. Lui demander de répéter un mot, une phrase...
- Profiter des interactions entre les élèves de la classe pour l'aider à comprendre.
- Prévoir un moment d'apprentissage systématique d'une méthode FLE pour débutant soit au casque, soit avec un adulte, soit avec un élève tuteur (formé et entraîné à ce genre d'exercice)
- Lui faire apprendre chansons et poésies comme les autres (pas trop longues)

3. VALORISER les savoir faire acquis dans sa langue maternelle

- l'entraîner à recopier pour le préparer à la segmentation des mots et des phrases.
- Donner des opérations s'il a déjà été scolarisé dans son pays
- Dessiner, colorier, mémoriser
- Différencier le travail
- Evaluer en priorité ses progrès et non ses résultats pour ne pas le décourager.
- Donner à ceux qui sont lecteurs dans leur langue maternelle, le code écrit de la langue française et les faire lire dans un livre d'apprentissage de la lecture pour vérifier la connaissance des sons.
- Travailler le lexique à partir de CD-rom

Vous trouverez, en annexe, une FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRIMO ARRIVANT 1^{er} DEGRE permettant, au-delà des informations administratives habituelles, d'élargir le champ d'investigation lors des premiers contacts avec l'enfant et sa famille.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
PRIMO ARRIVANT
1^{er} DEGRE**

Année scolaire : 20 .. / 20 ..

Ecole :

Classe :

Nom, prénom de l'enfant :

Sexe : **Date de naissance** : **Nationalité** :

Adresse actuelle :

Nom, prénom du père :

Nom, prénom de la mère :

Nom, prénom du tuteur légal :

Date d'arrivée en France :

Scolarisation antérieure en France (durée, niveau, nom de l'école) :

Date d'inscription dans l'école :

L'enfant a-t-il été scolarisé dans son pays d'origine ? oui non

Combien de temps ? Niveau :

L'élève écrit-il / lit-il dans sa langue maternelle ? oui non

Toute la famille est-elle réunie en France ? oui non

Sinon qui s'occupe de l'enfant ?

Nombre de frères et sœurs, scolarisation :

Quels membres de la famille parlent français ?

Entrée en France : regroupement familial / demande d'asile / autre :

Projet familial :

Nom de l'enseignant(e) :

Bilan de la première rencontre avec la famille :

.....
.....
.....
.....

Comportement de l'enfant en classe, dans la cour :

.....
.....
.....

Bilan des premières situations d'évaluation et d'apprentissage en maths, graphisme, EPS, musique, arts plastiques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Aides déjà mises en œuvres :

dans la classe (élève « tuteur », assistant d'éducation, ...) :

.....
.....

dans l'école (soutien, intervenant extérieur, ...) :

.....
.....

à l'extérieur (cours particuliers, centre social, activités sportives ou artistiques, ...) :

.....